



Wallonie

Commune de WALHAIN
N/Réf. : URB - 2020/PB/49

URBANISME

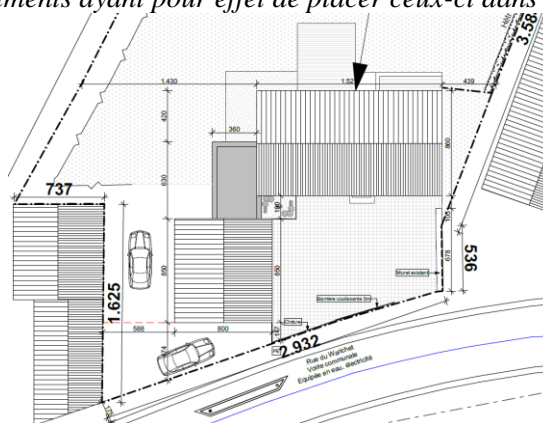
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont : M. et Mme Steve KUMPS-VAN LEENMPUT Rue du Bois 24 à 5310 Branchon.

Le terrain concerné est situé à Rue du Warichet(NSV) 46 à 1457 Walhain, et cadastré 02 C 604 D, 02 C 604 E, 02 C 605 C, 02 C 605 D.

Le projet est de type : « Transformation d'une habitation existante et extension. », et présente les caractéristiques suivantes : « Art. R.IV.40-2 §1er - 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».



Le dossier peut être consulté (sauf les données à caractère personnel) durant les jours ouvrables de 10 h à 11 h, sauf les jeudis, à l'adresse suivante : Champs du Favia 8 (1^{er} étage) à 1457 Walhain. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant dont les coordonnées sont au bas du présent document.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/10/2020 au 05/11/2020 au collège communal. L'avis d'enquête est affiché au plus tard 5 jours avant le début de l'enquête, à savoir le 16/10/2020.

- prioritairement par courrier électronique à l'adresse suivante : celle de l'agent traitant reprise ci-dessous, ou l'adresse générale arrivant à tous les agents du service urbanisme : **urbanisme@walhain.be**
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Place Communale, 1 à 1457 Walhain** Commune de WALHAIN, Place Communale, 1 à 1457 WALHAIN ;

Pour des raisons sanitaires, il est obligatoire de prévoir la planification de la consultation souhaitée.
Pour cela voyez à fixer un rdv avec un agent du service urbanisme par contact téléphonique ou par mail.
Merci d'avance.